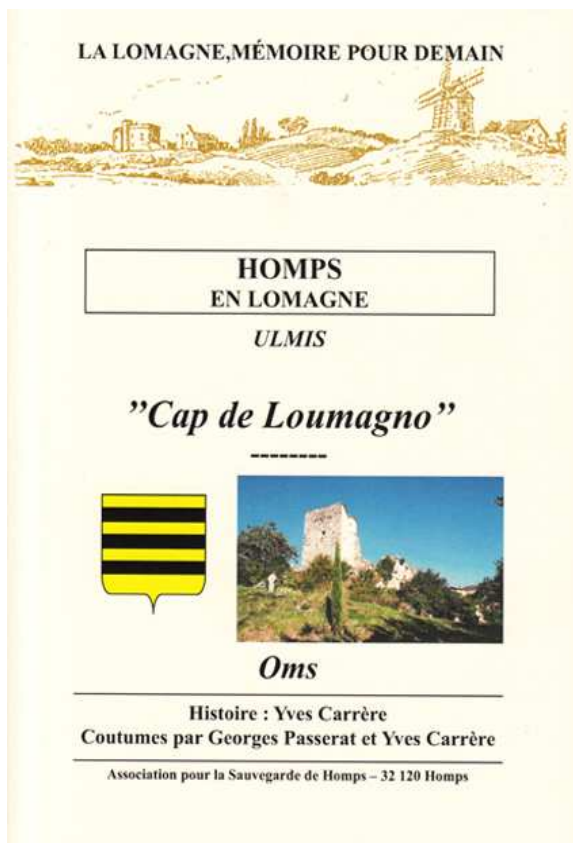


LES CAHIERS DE LA LOMAGNE N°29 HOMPS EN LOMAGNE

Yves Carrère et Georges Passerat



Dans le fascicule 7 (Naissance des Communes) de son grand ouvrage sur la Lomagne, André Dupuy écrivait à propos des coutumes du pays : « *Homps – date inconnue, Coutumes signalées par Monlezun... Couture possédait une copie authentique sur parchemin que devait publier Bladé... texte inconnu.* » Dix-sept ans plus tard, voici que nous est révélé le contenu de cette charte au terme d'une longue étude menée par Yves Carrère, membre de la Société archéologique du Gers, et par Georges Passerat, président de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne, tous deux membres fondateurs de l'association La Lomagne, Mémoire pour Demain.

La première partie du Cahier, rédigée par Yves Carrère, retrace la riche histoire du village tout en replaçant dans le contexte les 44 articles de ses coutumes et libertés octroyées par sire Vital de Montaut en avril 1305. La transcription minutieuse et la traduction du texte occitan que nous livre Georges Passerat dans la seconde partie nous permettent de découvrir et d'appréhender la portée des règles économiques, sociales, juridiques et politiques qui ont encadré, jusqu'à la Révolution, les rapports des habitants d'Homps, ce village qui se dit avec fierté, et à juste titre, « *Cap de Lomanha* ».